

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniez**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	52
En exercice :	47
Présents :	51
Votants :	
Secrétaire de séance :	Monique CAUDAN

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN

ABSENTS EXCUSES :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS-CARNOET)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN) a donné pouvoir à Monique CAUDAN (TREMEVEN)

DCC2020-100

VIE COURANTE
11-FINANCES

Décision modificative au budget principal et aux budgets annexes

Afin de permettre le mandatement de subventions de réhabilitations d'assainissement non collectifs, d'admissions en non-valeur et l'annulation de titres sur des exercices antérieurs sur différents budgets, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au budget 2020.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué avant DM	DM	Alloué après DM
D45816	D45816	Opération sous mandat : réhabilitation des ANC	35 000,00	45 000,00	80 000,00
		TOTAL		45 000,00	

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué avant DM	DM	Alloué après DM
R45826	R45826	Opération sous mandat : réhabilitation des ANC	35 000,00	45 000,00	80 000,00
		TOTAL		45 000,00	

BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué avant DM	DM	Alloué après DM
D011	D6541	Créances admises en non valeur	0,00	1 000,00	1 000,00
D011	D6542	Créances éteintes	0,00	7 000,00	7 000,00
D011	D6162	Assurance obligatoire	25 000,00	-8 000,00	17 000,00
		TOTAL		0,00	

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué avant DM	DM	Alloué après DM
D011	D6541	Créances admises en non valeur	0,00	15 000,00	15 000,00
D67	D673	Titres annulés sur exercices antérieurs	44 000,00	-15 000,00	29 000,00
		TOTAL		0,00	

BUDGET REGIE EAU

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué avant DM	DM	Alloué après DM
D011	D6541	Créances admises en non valeur	0,00	2 000,00	2 000,00
D011	D6542	Créances éteintes	0,00	600,00	600,00
D67	D6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	12 000,00	12 000,00
D012	D6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 160 500,00	-14 600,00	1 145 900,00
		TOTAL		0,00	

BUDGET ZONES D'ACTIVITES
Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué avant DM	DM	Alloué après DM
D011	D6015	Terrains à aménager	314 000,00	-2 600,00	311 400,00
D011	D6541	Créances admises en non valeur	0,00	1 000,00	1 000,00
D011	D6542	Créances éteintes	0,00	600,00	600,00
D67	D673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 000,00	1 000,00
		TOTAL		0,00	

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les décisions modificatives au budget principal et aux budgets annexes telles que proposées.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les décisions modificatives au budget principal et aux budgets annexes telles que proposées.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

